REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation
9 décembre 2020
Date d'affichage
16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice :	33
Présents :	31
Procurations :	1
Votants :	32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints,* Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 175/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Convention d'adhésion au groupement d'intérêt scientifique GIS RECOLNAT

Madame le maire rappelle aux élus que la Ville de Gaillac a signé en 2017 le protocole d'accord sur la formation d'un consortium français participant au DiSSCo (système distribué des collections scientifiques européennes) afin d'intégrer le muséum d'Histoire naturelle Philadelphe Thomas dans cette perspective.

Organisée sous la forme d'une infrastructure de recherche appelée RECOLNAT (Réseau des collections naturalistes), ce consortium, qui propose de rassembler les acteurs en charge de la conservation et l'étude de ces collections en France, regroupe aujourd'hui plus de 70 institutions parmi lesquelles de nombreux muséums d'histoire naturelle, des universités et des sociétés savantes.

Le 10 juin 2020 a vu la création du groupement d'intérêt scientifique GIS RECOLNAT, forme administrative de l'infrastructure de recherche RECOLNAT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention d'adhésion de la commune au GIS RECOLNAT en tant que partenaire au titre du muséum d'Histoire naturelle Philadelphe Thomas,

- d'autoriser Madame le Maire à transmettre ce dossier au Muséum National d'Histoire Naturelle qui en est la structure gestionnaire.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'adhésion telle que jointe en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à transmettre ce dossier au Muséum National d'Histoire Naturelle qui en est la structure gestionnaire,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020

Signé électroniquement par :
Martine SOUQUET

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20201216-175-2020-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020